

# L'AOPP et ses coopératives semencières au Mali

► SEMENCES

Stéphane de Noray (sdenoray@hotmail.com)

**APRÈS SEULEMENT QUELQUES ANNÉES D'EXISTENCE, la filière semencière paysanne de l'AOPP au Mali affiche de bons résultats. Elle a réussi à se positionner aussi bien au niveau d'actions concrètes de production et de commercialisation de semences certifiées en milieu paysan, qu'au niveau de la politique semencière nationale.**

► Stéphane de Noray est socio-économiste. Il travaille depuis 20 ans en tant que consultant indépendant en appui aux organisations de producteurs et aux filières.

► Le programme « Production et commercialisation de semences certifiées », mis en œuvre par l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), bénéficie de l'appui de Oxfam-Solidarité et d'un financement du Fonds belge de survie.

Le Fonds belge de survie est une initiative du parlement belge qui vise à améliorer la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables dans les pays subsahariens.

Oxfam-Solidarité est une association belge appartenant à Oxfam International. Oxfam-Solidarité intervient au Mali depuis 1984.

L'AOPP est une organisation faitière malienne constituée d'environ 250 organisations de producteurs membres. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie des paysans par la promotion d'une agriculture paysanne familiale.

DEPUIS SA CRÉATION EN 1995, l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP) s'attelle à la résolution des nombreux problèmes du monde rural malien. Parmi eux, la production et la commercialisation des céréales occupent une grande place. En 1997, le diagnostic des producteurs sur la baisse des rendements céréaliers fait apparaître cinq pistes de solution, parmi lesquelles l'utilisation de semences améliorées<sup>1</sup> et l'amélioration des circuits de commercialisation. L'AOPP crée alors une commission « céréales » et commence à sensibiliser les producteurs sur les avantages d'utiliser des semences certifiées. Grâce à des essais comparatifs, les paysans adoptent peu à peu l'idée.

En 2004, avec l'appui d'Oxfam-Solidarité, l'AOPP se lance dans un programme « semences » en développant une stratégie sur deux axes complémentaires : d'une part la mise en place d'un réseau de production de semences de céréales améliorées certifiées, et d'autre part une action politique au cœur de la stratégie nationale semencière. Ce programme vise à augmenter durablement la production céréalière des exploitations familiales, en élargissant la gamme de variétés et la quantité de semences certifiées de céréales. Il souhaite en particulier rendre les semences améliorées accessibles aux ruraux les plus démunis, tout en assurant la rentabilité de la filière.

À partir de 2006, dans la région de Ségou, sept organisations paysannes (OP) villageoises membres de l'AOPP se lancent dans la production de semences améliorées. Trois se situent en zone irriguée rizicole et quatre en zone sèche. Des paysans dits semenciers (PS), volontaires et membres de ces OP, cultivent des parcelles de 0,5 à 1 ha de semences améliorées provenant de l'Institut d'économie rurale (IER, la recherche publique malienne). Ils se structurent soit au sein d'une commission « semences » (pour 2 OP), soit au sein d'une coopérative semencière (pour 5 OP). Chaque commission et coopérative semencière dispose d'un magasin pour stocker et vendre les semences améliorées. Elles disposent également d'un magasin commun et central à Ségou. En mars 2008, ces 7 structures créent l'Union régionale des coopératives semencières<sup>2</sup>.

1. Les semences améliorées sont des semences rigoureusement sélectionnées et cultivées par la recherche pour leurs qualités (cycle court, meilleur rendement, pureté variétale, faculté germinative), et produites sur plusieurs générations à partir d'une semence d'origine.

**La production de semences certifiées : un partenariat entre PS, AOPP et services techniques de l'État.**

Les PS assurent la production et la commercialisation des semences améliorées. Chaque PS choisit lui-même les variétés de semences améliorées<sup>3</sup> et les quantités qu'il souhaite multiplier. Pour assurer la production, les PS bénéficient d'un crédit de campagne (pour les intrants), remboursable après la vente des semences.

Les semences produites sont ensuite soumises à la certification, non seulement pour des raisons réglementaires et légales, mais aussi pour pouvoir assurer aux acheteurs que le matériel vendu est de qualité. Une fois certifiées, les semences sont stockées, emballées et vendues dans les magasins. Chaque magasin est géré par un comité de gestion de 2 ou 3 personnes, rémunérées par les PS. Ce comité de gestion s'occupe de l'ouverture et de la fermeture du magasin, de l'emballage des semences, de la gestion du stock, des transactions, etc. L'OP n'achète pas les semences des PS, chaque PS reste responsable de la commercialisation de ses semences et empêche les bénéfices de ses ventes (ceci permet d'éviter les méventes faute d'efforts de commercialisation).

Les semences ne sont pas réservées aux membres de l'AOPP. Elles sont vendues soit localement au niveau des villages, soit à Ségou, à tout paysan qui souhaite en acheter. Les prix de vente des semences améliorées sont fixés collectivement par l'AOPP et les PS, l'AOPP s'assurant qu'ils soient les plus bas possible, afin que les semences soient à la portée d'un maximum de paysans.

Une cellule spécialisée « semences » de 3 personnes s'occupe des appuis techniques (agronomiques, commerciaux, bancaires) aux PS et des appuis organisationnels (gestion des coopératives, prévisions de production et de commercialisation, relations avec les partenaires, autofinancement).

Elle planifie de manière approfondie chaque campagne : volume de semences améliorées à produire ➔

2. Cette union a principalement un rôle de représentation des commissions et coopératives semencières dans diverses instances nationales et régionales. Ses activités restent encore limitées.

3. Les semences produites par les PS sont des semences de première reproduction (R1) provenant de la multiplication de semences de base fournies par la recherche.

par producteur, par coopérative et par spéculation. Elle s'occupe notamment de l'approvisionnement en semences de base, de la réalisation de plans d'affaire et de planifications, de la contractualisation et des contacts avec le système bancaire, de l'approvisionnement en sacs d'emballage, etc. Elle centralise également les demandes des PS en semences de base et contractalise avec l'IER pour leur production. Ces semences sont ensuite vendues à crédit aux PS.

*Les services techniques de l'État se chargent de la sélection et du contrôle des semences.* La sélection des semences à multiplier est effectuée en station de recherche, en collaboration avec les PS eux-mêmes. Concernant les semences produites par les PS, les agents de la direction de l'Agriculture font dans chaque parcelle de 1 à 3 contrôles de qualité des plants, selon un cahier des charges précis. Après la récolte, ils prélèvent des échantillons de semences et les envoient à Bamako pour analyse et demande de certification au laboratoire national des semences (Labosem).

*Au niveau national, l'AOPP participe à l'élaboration de la politique semencière.* En particulier, l'AOPP se mobilise sur l'élaboration des arrêtés d'application de la Loi d'orientation agricole sur la politique semencière en proposant et en négociant avec les pouvoirs publics en charge des réglementations semencières.

**Des résultats encourageants.** Après 4 cycles de production et de commercialisation de semences améliorées, l'AOPP obtient de très bons résultats : en 2009, 101 PS<sup>4</sup> ont participé au programme « semences », et 151 tonnes de semences certifiées ont été produites, sur 11 spéculations et 23 variétés (essentiellement le mil, le sorgho, le maïs, le riz — de bas fonds, irrigué et pluvial —, et dans une moindre mesure le fonio, le niébé, l'arachide, le gombo et le bissap). De plus, les taux de certification obtenus par les PS sont aujourd'hui excellents (de l'ordre de 99 %).

Par ailleurs, les PS parviennent à produire des semences améliorées à un prix accessible aux producteurs. 80 % des semences sont actuellement vendues dans les magasins des villages, et 20 % dans le magasin central de Ségou. Les semences vendues dans les magasins des PS ont un prix inférieur de 17 à 33 % à celui des semences de la concurrence, et le prix des semences améliorées est supérieur seulement de 9 à 14 % à celui des semences ordinaires (pour le mil, riz et sorgho).

Ce programme a aussi permis le développement

4. Il y avait beaucoup plus de PS au début du programme. Sur la base des résultats de chaque producteur (et notamment des taux de certification), l'AOPP n'a continué le programme qu'avec les PS ayant les meilleurs résultats.

5. Les variations de rendements pour le riz ne sont pas assez significatives pour en faire une moyenne. Les rendements en riz irrigué se maintiennent à plus de 4 tonnes par ha.



© S. de Noray

de variétés hâtives adaptées, à cycles plus courts (et ainsi moins sujettes aux sécheresses), et plus productives. La qualité des semences a permis d'augmenter les rendements de 30 à 165 % (hormis le riz<sup>5</sup>) entre 2006 et 2009.

Sur le plan économique, la marge nette de la filière semencière a augmenté de façon significative et les charges se sont stabilisées depuis 2 campagnes. Pour 2009/2010, on prévoit une marge nette de la filière de 22 millions de FCFA. Il existe toutefois une forte disparité entre, d'une part les 3 coopératives de la zone irriguée rizicole dont les PS ont des marges nettes largement positives (de 3,8 à 6,3 millions de FCFA), et d'autre part les 4 coopératives de la zone sèche dont les PS ont une marge nette qui va de -0,5 (déficit) à 2,8 millions de FCFA.

Les PS ont ainsi pu prendre en charge peu à peu l'ensemble des coûts liés à la production et à la commercialisation de semences, qui étaient au départ couverts par l'AOPP (comme les frais de certification).

Pour disposer d'informations précises, des enquêtes de recherche-action-formation sont réalisées par la cellule « semences » de l'AOPP sur les attentes et les caractéristiques de la demande paysanne en matière de semences améliorées.

Sur le plan politique, l'AOPP s'implique fortement dans les processus de prise de décision au niveau de l'État et des OP : l'AOPP est officiellement reconnue comme partenaire dans la mise en place de la politique semencière du Mali. Un mémorandum sur les semences a été remis par l'AOPP au ministère de l'Agriculture en avril 2009, suite à des concertations avec les coopératives et à une campagne de socialisation du texte. L'AOPP a également procédé à une lecture de la loi semencière en vue de l'adoption d'un texte de politique nationale semencière; elle a aussi participé, en 2008, à la cellule de veille « politique bio sécuritaire et semences ». D'une manière générale, les préoccupations de l'AOPP en matière de politique semencière sont prises en compte par le gouvernement malien.

L'AOPP est aujourd'hui devenue un acteur crédible et incontournable au Mali dans le secteur semencier. La pérennité des appuis de la cellule « semences » de l'AOPP aux producteurs semenciers et à leurs coopératives est indispensable au maintien de ces bonnes performances. Un accent particulier devra être mis sur le renforcement des capacités de gestion et d'organisation des PS, de leurs coopératives et de leur union. ■